

Projet de développement

**Comité de l' Hérault
2012/2016**

Constat

- **Le développement du Handball dans l'Hérault s'est produit sous deux formes :**
- **1.1) Par le développement des clubs :**
 - 1.11) En nombre de licenciés.
 - 1.12) En qualité d'encadrement.
 - 1.13) **En résultats** des équipes du département en compétition, alimenté par la formidable vitrine qu'est le MAHB et bien sûr nos équipes de France.
- **1.2) Par la stabilisation de l'existant. Nombre de clubs.**
- **1.3) Par l'augmentation du nombre de clubs :**
 - 1.31) En regroupement :
 - Poussan avec Frontignan.
 - 1.32) En création :
 - Soit soutenue par un club structurant :
 - Villeneuve les Maguelonne avec le MAHB.
 - Gigean avec Frontignan Thau Handball.
 - Soit de façon spontanée :
 - Lansargues, Montarnaud,

Objectifs de développement

2) Les objectifs de développement.

Fort de ce constat et de la proximité des clubs nous pouvons aujourd'hui définir des axes de développements pour l'olympiade à venir :

Le développement général du comité passera par un travail en synergie et en proximité avec les clubs volontaires, le Conseil Général de l'Hérault, Hérault sport, la ligue Languedoc Roussillon, la Fédération, l'Etat (DRJS, DDCS...), CNDS, CDOS, CROS, et les partenaires privés.

2.1) la multiplication des formes de pratiques :

- 2.11) **Handball premiers pas.**
- 2.12) **Handball loisir.**
- 2.13) **L'été du Hand :**
 - 2.131) **Sand ball.**
 - 2.132) **Beach Hand.**

Objectifs de développement suite 1

- **2.2) Par la pérennisation de l'existant :**

- **2.21) Continuer une formation de qualité.**

- 2.111) Des dirigeants.
- 2.112) Des encadrants techniques.
- 2.113) Des arbitres.
- 2.114) Des athlètes.

- **2.22) Renforcer la sectorisation en mutualisant les compétences et les potentialités.**

Par notre présence aux côtés des clubs, nous pourrions décliner leurs problématiques et les aider à les résoudre.

- **2.3) Par la mise en œuvre d'actions ciblées en direction du public féminin, du milieu rural, des quartiers d'habitat social.**

- **2.31) Le critérium de la jeune handballeuse.**

- **2.32) Des interventions dans le milieu scolaire, périscolaire, extra-scolaire, en milieu urbain et rural.**

- **2.33) Mise en œuvre de la caravane du hand.**

Objectifs de développement suite 2

- **2.4) Par la signature avec ces clubs structurants volontaires de conventions d'objectifs de développement de leur territoire d'influence.**
 - **2.41)** Dotation financière d'aide au développement, (50% au début de l'action, 50% sur présentation du bilan) Convention d'Objectifs en Coproduction de Développement.
 - **2.42)** Aide en personnel le cas échéant.
 - **2.43)** Aide en structuration. (club Parrain/Parrainé, club départemental...).
- **2.5) Par l'embauche sur le territoire :**
 - **2.51)** Par la mise en place d'un Chargé de développement (en Plan Sport Emploi : 40 000€ d'aide sur quatre ans).
 - **2.52)** Par le recrutement d'agents d'intervention et de développement, dans chaque secteur grâce à des contrats d'apprentissage et Emploi avenir).

Objectifs de développement suite 3

- **2.6) Par la promotion dans notre activité des notions de prévention et de sport santé.**
- **2.7) Par la promotion des notions de développement durable.**
 - Création d'un Label Ecolohand.
- **2.8) Par la communication, la valorisation et la participation au spectacle sportif.**
 - **Achat de l'espace partenaire et des places au Montpellier Handball.**
 - **Achat de places lors de match de l'équipe de France à Montpellier.**

3) Les actions de développement :

- **3.1) Multiplication des formes de pratique :**
 - 3.11) Le handball chez les tous petits (moins de 7 ans).
 - 3.12) Le Handball loisir.
 - 3.13) Sandball et Beach Hand.
- **3.2) Par la formation :**
 - 3.21) Des dirigeants.
 - 3.22) Des encadrants techniques.
 - 3.23) Des arbitres.
 - 3.24) Des athlètes.
- **3.3) Par la mise place d'actions ciblées :**
 - 3.31) Le critérium de la jeune Handballeuse.
 - 3.32) Des actions scolaires, périscolaires et extrascolaire en milieu urbain et rural.
 - 3.33) La « caravane du Hand ».
 - 3.34) Multiplication des lieux de pratique.
 - Augmentation du nombre de clubs.
 - 3.35) Participer autant que faire se peut aux programmes de rénovation ou de construction des équipements :

3 Actions de développement suite

- **3.4) Par le conventionnement et l'embauche :**
 - **3.41) L'embauche d'un chargé de développement (PSE) et d'agents de terrain en « Emploi avenir ».**
 - **3.42) Convention de mise à disposition de personnel du comité à des fins de développement :**
 - **3.43) La convention financière d'objectif de développement :**
 - **3.44) Les critères définissant un club structuré en s'appuyant sur le projet territorial :**
 - **3.45) Les critères définissant un club structurant en s'appuyant sur le projet territorial :**
 - **3.46) Définition de Zone d'influence autour des clubs structurants :**
 - **3.47) Définition de la Notion de clubs intermédiaires :**
 - a) Clubs Intermédiaires :** Nationale et Prè-Nationale Masculin et Féminin.
 - b) Clubs structurants** sur leur territoire d'influence avec un ou des salariés :
 - c) Clubs structurés :**
 - d) Clubs** qui pourraient devenir structurés et structurant avec l'aide du comité et de la ligue :

3 Actions de développement suite 1

- **3.5) Par des actions transversales :**
 - **3.51) Prévention santé :**
 - **3.52) Développement durable :**
 - **3.521) Le volet environnemental.**
 - **3.522) Dans le cadre du volet économique.**
 - **3.523) Le volet social.**
 - **3.53) Par la communication :**
 - **3.54) Par la valorisation du spectacle sportif :**

L'évaluation

. 4) Les critères d'évaluation :

- 4.1) Les critères quantitatifs :

Le nombre dans chacune des actions, ainsi que les évolutions de celui-ci dans le temps. apparaît être un critère facile à obtenir et pertinent.

Le coût des opérations ainsi que ses évolutions dans le temps.

Ces deux critères apparaissent comme suffisants pour être facile à mettre en œuvre, facile à obtenir et pertinents.

Afin de ne pas complexifier la tâche d'évaluation dans un premier temps nous opterons pour ces critères simples qui mesurent l'efficacité et l'efficience nos actions.

- 4.2) Les critères qualitatifs :

Souvent un peu subjectifs parfois difficiles à appréhender il nous semble que :

Les notions de qualité et de satisfaction des clubs mais aussi des publics, des partenaires peuvent être assez facile à identifier.

Des questionnaires de satisfactions faciles à dépouiller peuvent être mis en place pour répondre à ces interrogations.

Par ailleurs associé aux notions de chiffres et de leurs évolutions, la notion de qualité peut être appréciée par rapport aux résultats obtenus, ainsi que les progrès dans les labellisations, dans les formations ainsi que dans les résultats des équipes.